

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 3039

présenté par  
M. Bazin  
-----

**ARTICLE 48**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« , à terme, à l'absence de toute artificialisation nette de ceux-ci »

les mots :

« à la sobriété foncière ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi ne définit pas la notion d'« absence d'artificialisation nette », il est donc proposé de la remplacer par « sobriété foncière », juridiquement et techniquement plus claire.